

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/102 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/48</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 89 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 89 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trente et un mars deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/03/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART, Agnès BEGNY, Régine BRUSA, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Patricia LESUEUR, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Andrée THOMAS et Messieurs Michel ADIN, Régis BARRE, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Bernard BIENVENU, Guy BOIZET, Daniel BOUILLON, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique COLSON, Gilles COLSON, Claude DEBOURCES, Gérard DEGLAIRE, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, Vincent FLEURY, Hervé FREY, Bernard GIRONDELOT, Gérard GOBERT, Olivier GODART, Antonio GOMES, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Bertrand HÅULIN, Eric HAULIN, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Bruno JUILLET, Jean-Michel LACATTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Jean-Philippe MASSON, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Jean-Claude MULLER, Christian NICOLITCH, Daniel NIZET, Jacky NIZET, Denis OUDIN, Hubert OUDIN, Ludovic PHILIPPE, Florent PIERSON, Francis POTRON, Patrick RACOUR, Olivier RAULET, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean-Claude VIELLARD.

Représentés : Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur Michel ADIN, Madame Magali ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Yann DUGARD, Monsieur Claude ADAM donne pouvoir de vote à Monsieur Jean BROYER, Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Madame Françoise PAYEN, Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE donne pouvoir de vote à Monsieur Guy BOIZET, Monsieur Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à Madame Chantal PIEROT, Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à Monsieur Benoît SINGLIT.

OBJET : OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 4.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Soutien aux projets de développement industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux en particulier à travers des opérations intercommunales (opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce) » ;

Vu la délibération n°11/086 du Conseil communautaire du 11/07/2011 autorisant le lancement de la Tranche 3 de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce validant son plan de financement prévisionnel et les actions collectives ;

Vu l'avenant n°2 à la convention ORAC signé avec la Région Champagne Ardenne prolongeant l'opération jusqu'au 24 janvier 2017 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention FISAC signé avec l'Etat prolongeant l'opération jusqu'au 24 janvier 2017 ;

Considérant que des financements pour la réalisation d'actions collectives ont été prévus, mais n'ont pas été intégralement sollicités par la 2C2A ;

Considérant que deux actions peuvent encore faire l'objet d'une action collective à savoir, le soutien à l'UCIA ainsi que la valorisation des commerces non sédentaires.

Vu l'avis favorable remis par la commission Développement Economique du 9 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ACCEPTE la mise en place des actions collectives suivantes :

« Valorisation des commerces non sédentaires » dont les objectifs sont :

- Valoriser les marchés afin de maintenir leur attractivité et de développer leur popularité.
- Mettre en valeur la diversité des commerces non sédentaires présents sur le marché ainsi que leur savoir-faire.
- Sensibiliser les commerçants non sédentaires et sédentaires, ainsi que les clients au développement durable via la réalisation de 4 pages thématiques
- Faire émerger, éventuellement, de nouveaux marchés dans les bourgs structurants du territoire encore non couverts (marchés saisonniers en lien avec le tourisme, marchés pérennes selon les besoins des populations, marché des savoir-faire...).
- Accroître l'attractivité du territoire et intéresser des non-résidents par la qualité de l'offre présente sur ces marchés et accroître la zone de chalandise et l'efficacité commerciale des commerçants et artisans du territoire (captation de clients externes, ventes sur internet, reconnaissance des produits et savoir-faire...)
- Faire émerger des réseaux et des solidarités inter-entreprises dans une logique de complémentarité (entre non sédentaires et entre non sédentaires et sédentaires)
- faciliter les nouveaux modes de commercialisation et les circuits courts

Plan de financement :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Banderoles	1 440,00 €	Conseil Régional	3 915,00 €
Panneaux d'entrée 2C2A	6 600,00 €	FISAC	3 366,00 €
Flyers et autres supports de communication	600,00 €	2C2A	4 959,00 €
4 pages thématiques	1 800,00 €		
5 ½ journées CCI	1 800,00 €		
TOTAL	12 240,00 €		12 240,00 €

« Soutien aux UCIA » permettant le financement de la Foire de Vouziers dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
ANIMATIONS	17 245,00 €	UCIA	25 000,00 €
COMMUNICATION	7 900,00 €	Subvention 2C2A	4 000,00 €
LOGISTIQUE	16 582,00 €	Subvention ORAC C. Régional	7 255,00 €
DIVERS	6 040,00 €	Subvention ORAC FISAC	3 512,00 €
		Subvention CD08	5 000,00 €
		Subvention CCI	3 000,00 €
TOTAL	47 767,00 €	TOTAL	47 767,00 €

Le Conseil Communautaire APPROUVE ces plans de financement et AUTORISE le Président à solliciter des financements auprès de l'Etat, via le FISAC, et du Conseil Régional.

Le Président,
Francis SIGNORET

Par déléation, le 1^{er} vice-Président
Yann DUGARD

